

Mouvement pour la Défense de Lausanne

Journal d'information destiné aux membres
du Mouvement pour la Défense de Lausanne
Bulletin n° 67 avril - août 2014

67

MDL - Case postale 6929 - 1002 Lausanne
www.mdl-lausanne.ch info@mdl-lausanne.ch
téléphone et télécopieur : 021 617 37 67



Imaginons ensemble une gare accueillante pour ses usagers! (voir article p.2)

Lettre ouverte à Monsieur le Conseiller d'Etat P. Broulis

Monsieur le Conseiller d'Etat

Au début de l'été, vous avez publiquement déploré les embûches qui jalonnent les grands projets d'investissement du Canton de Vaud; vous avez ouvertement rejeté la faute sur des opposants très habilement conseillés par des avocats. Indirectement, à mots à peine couverts, vous avez aussi mis en cause les principes démocratiques fondamentaux qui régissent le droit de la construction.

L'Ordre des avocats vaudois a promptement réagi par lettre à vos propos outranciers et a exprimé sa profonde indignation face à ce discours inacceptable de la part d'un Haut Magistrat. En réponse à cette lettre, sans faire d'aucune manière amende honorable, et à nouveau par le biais de la presse, vous surenchérissez dans votre obstination. Vous attendez impatiemment, dites-vous, des propositions qui permettent d'écarter les lenteurs démocratiques.

Puisque vous affectez une forte attente de solutions, nous, Mouvement pour la Défense de Lausanne, forts d'une longue expérience démocratique dans le domaine des grands et petits projets, nous nous permettons de vous donner notre propre sentiment sur la question.

Tout d'abord, contrairement aux régimes despotiques ou totalitaires, la démocratie est un régime politique lent, qui demande de la patience. La hâte est mauvaise conseillère en démocratie. Le dialogue, la concertation et le consensus sont seuls à même de réussir. La démocratie est une organisation

politique dans laquelle la souveraineté appartient à l'ensemble des citoyens. Devons-nous rappeler que les Conseillers d'Etat ne sont «que» des magistrats élus par le souverain avec une délégation de compétence relatif à un pouvoir exécutif. Il n'y a pas de fait du prince.

Dans la pratique, plusieurs dossiers nous donnent à penser que vous considérez vos administrés incapables de comprendre les enjeux des projets que vous portez. Et pourtant... considérons quelques exemples.

Avant de construire l'usine d'incinération TRIDEL, nous vous avons rencontré pour plaider une réduction de sa capacité de traitement, en prévision de l'inéluctable introduction de la taxe au sac. Vous n'avez rien voulu entendre. Mais aujourd'hui nous avons une surcapacité de près 50%. Quel gâchis.

De nombreuses années avant le lancement du référendum contre le musée au bord du lac, nous avons déjà très clairement émis notre profond désaccord quant au choix de ce site. Vous n'avez pas été à l'écoute, et il a fallu mobiliser l'entier du peuple vaudois pour vous dire combien cette solution était contraire au bon sens.

Pour la deuxième version de ce même musée, nous avons joué le jeu de la concertation par le biais du groupe d'évaluation des sites dans lequel nous étions représentés. Avant la publication même des recommandations de ce groupe, vous avez pris la décision de choisir le site de la gare de Lausanne. Choix qui n'était pas retenu en priorité par la commission. Après cette

première erreur stratégique et de rupture de confiance, vous proposez de conserver le dépôt de locomotives pour loger ce musée, proposition largement soutenue. Et pourtant, peu de temps après, vous autorisez expressément la démolition de cet ouvrage patrimonial, au surplus classé à l'inventaire des monuments historiques. Comment vous étonnez-vous dès lors que des citoyens contestent en toute légitimité ces fourvoiements.

Et quand les citoyens demandent à être par vous entendus, vous les écoutez avec une morgue telle que le fossé de défiances que vous avez délibérément creusé s'approfondit encore.

Voulons-nous encore prendre l'exemple du toit du futur Parlement. Là aussi, en toute simplicité et authenticité, nous avons demandé de façon réitérée de renoncer à ce toit biscornu. La sourde oreille a là encore prévalu; seules les

signatures de plus de 18'000 Vaudois ont permis d'ébranler modestement votre attitude suffisante. Mais en soustrayant au vote ce référendum largement abouti, vous avez bafoué non seulement la bonne foi de vos administrés, mais épuisé encore votre capital de confiance déjà bien écorné.

Comme l'Ordre des avocats, nous sommes aussi convaincus que les *règles de fonctionnement démocratiques ne peuvent être à la carte et valent pour tous les justiciables, y compris si ce n'est plus encore, lorsque ce justiciable est l'Etat*. Nos institutions n'ont pas besoin de nouvelles dispositions pour bafouer plus encore la volonté souveraine du citoyen. L'urgence réside à l'évidence dans le développement d'une culture de l'écoute respectueuse, la prise en considération prévenante des appréciations critiques, la consultation et la concertation.

Gare CFF

Les projets de rénovation de la gare de Lausanne se précisent. Si l'impact patrimonial se limite apparemment principalement à la disparition de trois bâtiments, les conséquences urbanistiques sont quant à elles très importantes. Elles n'ont pas fait l'objet de débats et de grandes discussions jusqu'ici. Les répercussions seront cependant très sensibles, dans un périmètre de la ville qui dépasse très largement celui des quartiers limitrophes.

Compte tenu de l'important accroissement attendu du nombre de voyageurs, l'accessibilité du nœud ferroviaire lausannois se pose de façon aiguë. Le trafic de transit sur la place de la gare, s'il venait à être supprimé, par où serait-il reporté? Cette question est d'autant plus cruciale que le projet de tram table sur la fermeture au trafic individuel du Grand-Pont et de la rue de Genève. La zone résidentielle sise entre la gare et lac subirait alors des nuisances inadmissibles.

La question récurrente du trafic

La configuration particulière de géographie physique de la ville de Lausanne (pente et limite lacustre) empêche des solutions qui feraient abstraction d'une analyse fine sur un large périmètre. Les questions très délicates du trafic et des reports de trafic nous font aussi remettre très sérieusement en question l'extension des commerces au sein de la gare. Si les clients se limitaient aux seuls usagers du chemin de fer, on pourrait la tolérer. Mais ces surfaces commerciales, en raison d'heures d'ouverture excessivement généreuses, drainent une nombreuse clientèle non ferroviaire, qui rejoint la gare en voiture. Ce trafic-là ne saurait se surajouter à celui propre à l'augmentation des voyageurs CFF. Non seulement les résidents des quartiers limitrophes n'ont pas à porter le poids de ces nuisances, mais les surcharges de trafic, bouchons et embouteillages dégradent tout le système de déplacement, y

compris celui des transports publics routiers. On ne diminue pas le trafic en générant du chaos.

Pour une vraie démarche participative

Le récent préavis de la Municipalité de Lausanne (n° 2014/33: Léman 2030 – crédit d'études du premier volet des études du Pôle Gare, 12 juin 2014) laisse entrevoir que, malgré une intention de démarche participative, l'essentiel de celle-ci consistera non pas à entendre l'avis des habitants, riverains et usagers, mais à les convaincre avant tout de la justesse des vues des promoteurs, investisseurs et planificateurs. Un crédit de Fr. 150'000 est d'ores et déjà retenu pour «mettre en place un concept de communication visant à élargir la vision que les usagers auront du "Pôle Gare". Afin d'obtenir l'adhésion du plus grand nombre, ce concept cherchera à promouvoir les changements à la fois dans la perception, la représentation et le comportement au quotidien. [...] Le budget alloué permettra d'obtenir des outils de communication efficaces (expositions, photomontages, animations 3D, maquettes et autres, voire des conseils d'une agence de communication) permettant une compréhension facilitée des projets en question» (préavis, p. 10). Ces propos laissent songeur. En effet, un bon projet remporte l'adhésion du plus grand nombre, simplement par sa qualité et s'impose par son adéquation. Des projets qui nécessitent de gros budgets pour obtenir l'adhésion, de ceux-là il faut d'emblée se méfier: il y a anguille sous roche.

Promouvoir une vision nouvelle

MDL a l'audace de suggérer l'abandon d'une vision purement mercantile et technocratique de la gare. Il s'agit au contraire de renforcer les particularismes de sa fonction. Une gare n'est pas un endroit d'affaires et de profit. C'est avant tout un lieu

de voyage et de transition. Le voyage, y compris celui du pendulaire, c'est l'émotion et l'inattendu, la rencontre, ne fut-elle que visuelle, avec les autres voyageurs. La gare est ce lieu de passage particulier. L'aménagement ne doit donc pas se limiter à gérer les flux et les achats, mais aussi et avant tout, offrir un cadre de valeur et d'accueil, pour l'aller et le retour, pour les départs et les arrivées. De même, le quartier Sous-Gare possède des qualités

urbaines et résidentielles hors du commun. Il faut là aussi tout mettre en œuvre pour valoriser encore ces qualités et protéger avec tous les moyens disponibles l'attrait de cette importante portion de ville.

Nous veillerons avec un soin jaloux à ces nécessités, quitte à nous mettre en travers du projet si les réponses à ces attentes ne sont pas données à temps.



Le dépôt de locomotives - pomme de discorde entre l'Etat et les défenseurs du patrimoine.

Echec et mat aux tours!

Le 13 avril dernier, avec une majorité de 51,9%, les Lausannois-es refusent le plan partiel d'affectation qui aurait permis d'ériger une tour sur le site de Beaulieu. Le résultat du vote est incontestable en regard des modestes moyens financiers des opposants, des propos volontairement inexacts de la Municipalité et de l'apparition tardive et furtive des ballons-gabarits.

Une décision citoyenne réitérée

Quarante ans après le rejet par les Lausannois du projet de la tour d'Ouchy, ces derniers renouvellent un message on ne pourrait plus clair: les tours ne sont pas une solution. Les valeurs paysagères, en particulier celle de l'adret lémanique, la qualité urbaine et l'utilisation rationnelle du sol priment toute autre considération. La forme architecturale de la tour est surannée et en contradiction avec une densification quantitative et qualitative.

Pour en finir avec les tours.

Le rapport commandité en 2011 par nos autorités au sujet de la stratégie d'implantation des tours, corrobore qu'aucun secteur de l'agglomération lausannoise n'est identifié formellement comme étant propice à l'accueil de bâtiments de grande hauteur. Les tours doivent donc être définitivement exclues de tout projet immobilier.

Concrètement, nous demandons l'abandon résolu et définitif des projets de bâtiments de grande hauteur, précautionneusement tus jusqu'ici, tels ceux de la Blécherette (tour de 120m projetée au sein même de l'écoquartier!), à Malley, à la Gare CFF, à Sévelin, au Chalet-à-Gobet, aux Prés-de-Vidy, et d'autres encore. Demander l'abandon des tours n'est pas un combat d'arrière-garde, mais bien plutôt une exigence en avance sur son temps. Durant toute la campagne référendaire, nous avons montré que toutes les études concordent pour dire que les tours ne densifient pas, qu'elles sont un gouffre à énergie, qu'elles détériorent le paysage, et qu'elles ne sont pas une forme urbaine qui amène de la qualité.

Refonder le pacte urbain

Comme le relevait si bien Mario Botta lors des débats sur la tour de Beaulieu, «la ville est un lieu de mémoire et de l'histoire qui peut encore résister à la banalisation et au nivellement de la globalisation. La ville est aujourd'hui le bien majeur de ses habitants». Le référendum lancé contre le projet de Beaulieu peut être considéré comme une (re)prise en main citoyenne de l'urbanisme. Le taux de participation de 37,5%, valeur exceptionnelle pour Lausanne, en est d'ailleurs la preuve. Ce scrutin est donc à la fois le désaveu citoyen de la vision urbanistique des édiles (Municipalité et Conseil

communal étaient majoritairement acquis au projet retoqué) et en même temps une revendication participative. Nombreux sont les Lausannois-es qui déplorent que leurs attentes en termes d'urbanisme et leurs demandes à être entendu restent lettre morte. La participation populaire est pourtant une obligation légale ancrée dans la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) qui stipule que «*Les autorités chargées de l'aménagement du territoire veillent à ce que la population puisse participer de manière adéquate à l'établissement des plans*» (art. 4).

Pour répondre à ce défi, il y a lieu de mettre sur pied une authentique culture participative. Municipalité, Directeur des Travaux, Chef du service d'urbanisme doivent

résolument abandonner la logique conflictuelle qui a trop longtemps prévalu. Pour que la ville puisse se développer harmonieusement, durablement, il faut savoir se mettre à l'écoute respectueuse des administrés, cultiver les particularismes du lieu, se souvenir de l'histoire, bien gérer le patrimoine et être animé d'une véritable **passion pour la cité**.

MERCI à vous tous, Membres et Amis du Mouvement pour la Défense de Lausanne, qui avez signé, collecté des signatures, participé à la formation de l'opinion, voté et très généreusement participé financièrement à cette campagne. C'est grâce à cette très forte mobilisation que le scrutin a pu être emporté.

Eoliennes lausannoises

Les projets d'éoliennes se multiplient et ceux prévus sur le territoire lausannois sont portés par des promoteurs qui font preuve d'une froide détermination. Sous le prétexte de produire une énergie renouvelable, ils font croire fausement que ces constructions seraient écologiques. Pire, ils tentent de persuader que, moyennant le sacrifice des derniers paysages inviolés, il sera possible de se passer de l'énergie nucléaire et de faire face aux défis énergétiques de l'an 2050.

La réalité factuelle risque de provoquer des réveils brutaux: le danger qui nous guette aujourd'hui est de nous retrouver avec des éoliennes partout avec en prime des centrales nucléaires. La pilule serait alors très amère.



L'emprise du chantier de construction d'une éolienne de grande puissance est dommageable pour les milieux naturels.



Les éoliennes ne sont pas des constructions anodines en zone rurale.

Soyons clairs: une éolienne est une usine. Les bâtir en milieu rural ou forestier (seuls endroits acceptables compte tenu de leurs nuisances avérées), revient à l'évidence à transformer les milieux naturels en zones industrielles. Leur construction nécessite le bétonnage d'un volume insoupçonné. Des routes d'accès de grand calibre et d'une résistance à la charge incroyable doivent être bâties pour les mettre en place.

La problématique énergétique est trop sérieuse pour la laisser aux seules mains de politiciens qui, pour la plupart, évaluent mal le rapport entre l'impact et le bénéfice énergétique. Nous reviendrons donc très prochainement sur ce sujet avec un dossier consacré à ces questions. Les zones foraines du territoire de la commune font aussi partie de notre patrimoine lausannois.

Assemblée générale 2014

En raison d'agendas surchargés par l'intense activité du comité dans la campagne référendaire contre la tour de Beaulieu, votre comité n'a pas eu les disponibilités nécessaires à l'organisation de l'assemblée générale annuelle printanière. Celle-ci est reportée à une date ultérieure, qui sera communiquée au cours de l'automne.

Nous souhaitons aussi étendre notre comité par de nouvelles compétences (y compris dans la gestion internet). Toute personne intéressée, animée du désir d'améliorer la qualité de vie urbaine, est bienvenue. Risquez un premier contact par un simple courriel à info@mdl-lausanne.ch !